

Clichy, le 3 novembre 2020

Mesdames les Présidentes de Clubs,
Messieurs les Présidents de Clubs,
Chers amis,

Je fais suite à mon courrier du vendredi 30 octobre dernier sur cette nouvelle période de confinement.

Les dernières tractations ont pu aboutir. Et même si on ne peut se satisfaire de la situation, ces avancées permettent de maintenir la continuité de l'entraînement de notre élite.

[Dans le document ci-joint](#), vous pourrez notamment découvrir que les athlètes des listes espoirs, collectifs nationaux, mais également les nageurs-ses identifiés-es dans les structures du PPF sont pris en compte. Les attestations des listes de haut niveau ainsi que celles relatives au PPF sont disponibles sur <https://www.portail-sportif.fr>.

Le public est donc plus large et il nous appartient à tous d'intervenir auprès des collectivités territoriales pour permettre à nos sportifs de continuer l'entraînement.

Deux attestations dérogatoires de déplacement sont disponibles sur le site du ministère des Sports, l'une à destination des sportifs et encadrants :

- [Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire](#)

L'autre, à destination des structures :

- [Téléchargez le justificatif de déplacement](#)

Un courrier a été établi en ce sens. [Il est disponible ici](#), et peut être décliné nominativement sur simple demande à l'adresse president@ffnatation.fr.

Par ailleurs, la FFN souhaite apporter son concours à la démarche du CNOSF « sport en détresse », dont vous trouverez [le courrier ci-joint](#).

Le modèle économique des clubs amateurs repose sur les produits des cotisations, de la billetterie, des éventuels partenariats, mécénats ou autres recettes liées à des animations. Dans la situation actuelle de perte d'activités, il est inéluctable que chacun d'entre nous ait à affronter la perte d'une importante partie de ces produits.

En l'état, les critères de Bercy ne valorisant pas l'utilité sociale, ne sont retenues que des données attachées au sport professionnel ou aux clubs employeurs.

Si nous voulons être entendus, nous nous devons d'avoir une approche similaire à celle des autres secteurs d'activité. Ces derniers mobilisent leur base pour exprimer précisément leurs pertes de chiffre d'affaires, voire de clientèle.

Nous devons donc à la fois sensibiliser, dans l'immédiat, sur nos pertes de produits et, pour la pérennité des clubs, sur les pertes d'adhérents.

Il nous faut notamment et impérativement établir un état des lieux comparatif entre fin octobre 2019 et 2020, état que nous devons renouveler à minima à fin décembre.

C'est pourquoi le CNOSF nous a demandé de relayer ce message auprès des clubs et d'inciter chacun d'entre vous à répondre à l'enquête.

.../....

Dans cet esprit de collecte de données, le CNOSF a sollicité la société Talk4 pour établir un questionnaire adapté aux problématiques actuelles.

Le lien vers le questionnaire est le suivant : <https://innov-up.talk4.pro/barometre-clubs/s/c841fe5664/>

Dans le contexte de difficultés que nous vivons, il nous semble indispensable de nous donner le maximum de chances d'obtenir des aides plus importantes et justifiées pour le secteur du sport amateur, avec notamment, un possible dispositif d'aide financière aux familles pour l'inscription ou la réinscription dans un club sportif fédéré.

C'est pourquoi nous comptons sur le maximum d'entre vous pour répondre à cette enquête afin que nous puissions nous appuyer sur le retour du maximum de clubs représentatifs de notre écosystème.

Comptant sur votre concours, je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes de Clubs, Messieurs les Présidents de Clubs, Chers amis, l'expression de ma plus haute considération.

Gilles Sezionale
Président de la FFN

